

Emplacement général de l'habitat essentiel de reproduction (leks) du Tétrás des armoises en Alberta et en Saskatchewan



Gouvernement du Canada

Government of Canada

LE TÉTRAS DES ARMOISES

SUR LE CHEMIN DU RÉTABLISSEMENT

QU'EST-CE QUE LE TÉTRAS DES ARMOISES?

Le Tétrás des armoises est un grand oiseau qui vit au sol. La partie supérieure de son corps est finement marquée de brun, de noir, de beige et de blanc; son flanc est noir et sa longue queue, pointue. Il s'agit du plus gros des tétras au Canada. À l'intérieur du plumage blanc de la poitrine du mâle Tétrás des armoises se dissimulent deux grands sacs aériens qui se gonflent et se dégonflent au moment de sa spectaculaire parade nuptiale.

Le Tétrás des armoises se trouve dans les prairies indigènes situées le plus au sud du Canada, là où pousse l'armoïse. Plus particulièrement, on les rencontre dans le sud-ouest de la Saskatchewan et le sud-est de l'Alberta. Il existe également des populations dans les prairies des États-Unis.



Gordon Court

La partie modifiée du programme de rétablissement portant sur l'habitat essentiel comprend également des exemples d'activités qui pourraient contribuer à la destruction de l'habitat essentiel. De telles activités comprennent :

- la culture des prairies indigènes ou leur conversion en terres cultivées ou en pâturage non indigène;
- l'extraction de gravier;
- la construction de nouveaux puits de pétrole et de gaz;
- la construction de nouveaux pare-feu permanents;
- l'aménagement en infrastructure (p. ex. des routes et des immeubles).

Les activités humaines peuvent avoir une incidence néfaste si elles touchent directement l'habitat essentiel ou si elles se produisent à une certaine distance de l'habitat essentiel. Par exemple, on sait que le Tétrás des armoises est sensible aux bruits intenses et qu'il peut abandonner son habitat essentiel en raison d'une activité.

Seules les activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel pourraient devoir être modifiées ou interdites. S'il y a des habitats essentiels sur vos terres, ces mesures ne toucheraient pas votre propriété foncière.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir davantage sur les mesures prises en vue de protéger les plantes et les animaux en danger de disparition au Canada, comme le Tétrás des armoises, consultez le Registre public des espèces en péril à www.registrelep.gc.ca.

COMMENT PUIS-JE CONTRIBUER AU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT?

S'il y a des Tétrás des armoises ou des habitats de Tétrás des armoises sur vos terres ou à proximité de celles-ci, vous pouvez jouer un important rôle d'intendant dans le rétablissement de cet oiseau en voie de disparition. Il existe un certain nombre de programmes de conservation susceptibles de vous aider à élaborer et à mettre en œuvre des plans de conservation pour les espèces sauvages vivant sur vos terres.

Les prochaines étapes du processus de planification du rétablissement du Tétrás des armoises seront de désigner d'autres habitats essentiels et de travailler en collaboration avec les propriétaires fonciers et d'autres intervenants afin de déterminer les mesures de protection adéquates de l'habitat essentiel dans toute l'aire de répartition canadienne de cette espèce.

Vous pouvez jouer un rôle important dans le rétablissement du Tétrás des armoises. Au cours de la prochaine année, nous vous demanderons vos commentaires et suggestions pour la désignation des leks, des aires de nidification et de l'habitat essentiel, ainsi que pour déterminer quelles seraient les meilleures solutions visant à protéger l'espèce et son habitat.

COORDONNÉES :
sagegrouse@ec.gc.ca
 Environnement Canada : 780-951-8743



En14-3/2009F
 978-1-100-91046-8

Also available in English

Canada

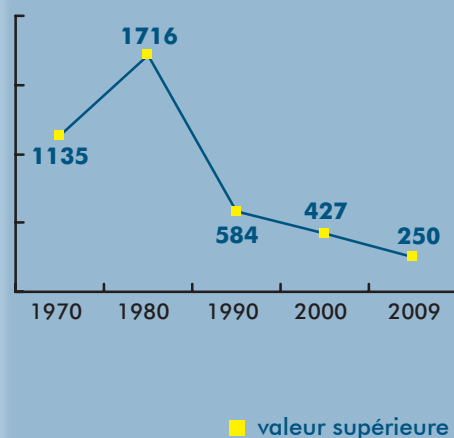


POURQUOI CET OISEAU EST-IL EN PÉRIL?

Le Tétras des armoises est inscrit comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, le Tétras des armoises occupe seulement environ 6 pour 100 de son aire de répartition historique au Canada.

Plusieurs facteurs, comme la perte, la dégradation et la fragmentation de l'habitat, ainsi que la prédation et la maladie, menacent les populations du Canada. Les changements dans l'habitat, qui diminuent la taille ou dégradent la qualité des armoises, peuvent avoir une incidence néfaste sur le Tétras des armoises. Par contre, un pâturage d'intensité légère à modérée dans la prairie indigène ne menace pas la survie du Tétras des armoises.

Estimations de la population du Tétras des armoises en Alberta



QU'EST-CE QUE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)?

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est une loi fédérale qui appuie une approche de travail axée sur la collaboration avec les propriétaires fonciers et les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de protéger les espèces en péril et leurs habitats. Les objectifs de la Loi sont les suivants :

- 1) empêcher la disparition d'espèces sauvages de la planète et du pays (n'existant plus à l'état sauvage au Canada);
- 2) aider au rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées;
- 3) s'assurer que les espèces préoccupantes ne deviennent pas en voie de disparition ou menacées.

COMMENT LA LEP PROTÈGE-T-ELLE LE TÉTRAS DES ARMOISES?

Le Tétras des armoises est une espèce protégée sur le territoire domaniale. Il est défendu de tuer, de blesser, de harceler, de capturer, de prendre, de posséder, de collectionner, d'acheter et de vendre des individus de cette espèce, de leur nuire ou d'en faire le commerce. La *Loi* protège en outre leurs œufs et leurs nids. L'Alberta et la Saskatchewan ont adopté des lois protégeant le Tétras des armoises sur les terres provinciales et privées.

La LEP considère que la protection de l'habitat d'une espèce en péril est indispensable à sa conservation. L'habitat essentiel est défini comme l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce en péril. À la suite de la désignation de l'habitat essentiel dans le cadre d'un programme de rétablissement ou d'un plan d'action, l'objectif de la LEP est de protéger l'habitat essentiel. Les mesures volontaires et les mesures d'intendance constituent les approches privilégiées pour conserver l'habitat. Le gouvernement fédéral a mis sur pied le Programme d'intendance de l'habitat afin de faciliter la mise en œuvre de telles mesures.

Lorsque l'intendance ne parvient pas à assurer la protection de l'habitat essentiel, des interdictions de destruction de cet habitat peuvent être imposées. Si l'habitat essentiel se trouve sur des terres privées ou provinciales et n'est pas protégé par des accords en matière d'intendance ou de conservation ou des lois provinciales, le gouvernement du Canada peut, après consultation des gouvernements provinciaux, rendre illégale la destruction de l'habitat essentiel. Aux termes de la LEP, le gouvernement du Canada doit s'assurer que l'habitat essentiel est protégé contre la destruction.

QU'EST-CE QUE LA PLANIFICATION DU RÉTABLISSEMENT?

Pour chaque espèce en péril, comme le Tétras des armoises, la LEP requiert l'élaboration d'un programme de rétablissement. Ce programme donne un aperçu de l'approche générale au soutien du rétablissement de l'espèce. Il fournit également des renseignements généraux au sujet de l'espèce et énonce des buts et des objectifs qui guident les activités de rétablissement. Une fois le programme élaboré, on établit un plan d'action qui trace les grandes lignes des mesures précises à prendre pour atteindre les objectifs de rétablissement.

QUEL EST LE PROCESSUS DE PLANIFICATION DU RÉTABLISSEMENT DU TÉTRAS DES ARMOISES?

Comme première étape du processus de planification du rétablissement en vertu de la LEP, on a terminé l'élaboration du *Programme de rétablissement du Tétras des armoises* (*Centrocercus urophasianus urophasianus*) au Canada en janvier 2008. L'habitat essentiel ne faisait pas partie du document d'origine, mais ce dernier expliquait comment le gouvernement du Canada désignerait l'habitat essentiel dans l'avenir.

Le gouvernement du Canada a depuis apporté des modifications au document pour intégrer la désignation partielle de l'habitat essentiel et des exemples d'activités qui pourraient contribuer à sa destruction. L'habitat essentiel désigné dans la partie modifiée du programme de rétablissement inclut, dans l'aire de répartition actuelle du Tétras des armoises en Alberta, les habitats de reproduction utilisés (connus sous le nom de leks, ou arènes de parade) en Alberta et en Saskatchewan de même que d'importants habitats de nidification et d'élevage des couvées. En général, cet habitat essentiel est caractérisé par des îlots d'armoises, relativement peu de sol dénudé et des perturbations anthropiques minimales.

Il s'agit d'un premier pas vers une désignation plus complète de l'habitat essentiel pour toute l'aire de répartition du Tétras des armoises au Canada. Le gouvernement du Canada, en coopération avec les gouvernements provinciaux et de concert avec les personnes directement touchées, travaillera à compléter la désignation de l'habitat essentiel (y compris les habitats de reproduction, de nidification, d'élevage des couvées et d'hivernage). La désignation du nouvel habitat essentiel se fera par étape, au fur et à mesure que les données seront disponibles ou que l'habitat sera restauré. Les données concernant la superficie, l'emplacement et les caractéristiques de l'habitat essentiel sont obtenues par l'analyse scientifique des données disponibles, les connaissances de la collectivité et les connaissances traditionnelles autochtones. Le gouvernement du Canada invite d'ailleurs tout citoyen à fournir des renseignements qu'il considère comme utiles à cette entreprise. En collaborant avec les gouvernements provinciaux et en consultant les propriétaires fonciers et les autres personnes directement touchés, le gouvernement du Canada cherchera à s'assurer que les mesures adéquates sont prises pour la protection de l'habitat essentiel, y compris les approches d'intendance.

En voie de disparition : espèce sauvage qui, de façon imminente, risque de disparaître (être introuvable dans la nature) du pays ou de la planète.



Gordon Court

COMMENT LE PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT PEUT-IL ME TOUCHER?

S'il y a des Tétras des armoises sur vos terres, les activités que vous menez actuellement sont dans l'ensemble compatibles avec les besoins en matière d'habitat du Tétras des armoises. Par exemple, il a été démontré que le Tétras des armoises peut survivre et se reproduire dans la prairie indigène mixte où il y a élevage de bétail et où la principale utilisation des terres est le pâturage d'intensité légère à modérée. Dans certains cas, la gestion actuelle du pâturage n'est peut-être pas optimale pour le Tétras des armoises. Dans de tels cas, des mesures incitatives, de l'aide et des conseils visant à aider les gestionnaires des terres quant à l'ajustement de la charge de bétail, la planification et la distribution du bétail sont disponibles.